

**SÉANCE ORDINAIRE
4 JUILLET 2022**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le 4 juillet 2022 à 20h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

La pro-maire : Madame Francine Dubé
et les conseillers suivants :
Poste # 1 vacant, Monsieur Mario Morin,
Madame Nadia Leblond, Monsieur Vincent Campeau-Gagnon
Madame Sabrina Roy

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de la pro-maire.

Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Environ 11 personnes sont présentes dans la salle

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Madame la pro-maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.S. 090-2022 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

3- Modification résolution 085-2022 ; 4- Demande du Comité Touristique et en laissant le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

R.S. 091-2022 Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

Que le procès-verbal de la séance du 6-06-2022 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

4. COMPTES PAYÉS EN JUIN

(liste fournie aux membres du conseil)

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées et dont le paiement a été effectué durant le mois de juin 2022 pour un montant de 8 585.85\$ et pour laquelle chaque membre du conseil a reçu copie ;

R.S. 092-2022 Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Sabrina Roy

et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE le Conseil municipal ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois totalisant un montant de 8 585.85\$, incluant la masse salariale des employés et des élus-es.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Josée Després, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Josée Després, greff.-trés.

Adoptée

5. COMPTES À PAYER

(liste fournie aux membres du conseil)

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des comptes à payer pour des achats effectués durant les mois de juin 2022, pour un montant de 8 644.24\$ et dont chaque membre du conseil a reçu copie ;

R.S. 093-2022 Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE le Conseil approuve les comptes à payer du mois de juin 2022 totalisant un montant de 8 644.24\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Josée Després, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Josée Després, greff.-trés.

Adoptée

6. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement 03-2007 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », la greffière-trésorière, fonctionnaire désignée, dépose le rapport des dépenses qu'elle a autorisées en juin 2022.

7. SERVICE INCENDIE

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau du service incendie.

8. DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Divers

9. RAPPORT M.R.C.

Sabrina Roy, représentante pour la municipalité à la MRC de Témiscouata, nous fait rapport des activités de la MRC pour le mois dernier.

10. AUTRES SUJETS :

10.1 MISE AU POINT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La pro-maire explique que la date pour tenir des élections est maintenant dépassée et qu'une dérogation sera demandée à la Ministre

des Affaires municipales et de l'Habitation afin que les élections soient tenues ultérieurement. Des informations ont été prises par Madame Dubé auprès de Monsieur Denis Côté du MAMH à ce sujet.

10.2 RÉPONSE À LA QUESTION

Un courriel est lu au citoyen concernant la question posée lors de la séance du 6 juin dernier concernant le rang 9.

10.3 MODIFICATION RÉOLUTION 085-2022

Retour sur le procès-verbal du 6 juin 2022 au point 16.2 :

R.S. 094-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE le nom de Mireille Plourde soit remplacé par celui de Josée Després lors de l'énumération des personnes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application de tous les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, du Q-2, r.22 et du Q-2, r.35.2.

Adoptée

10.4 DEMANDE DU COMITÉ TOURISTIQUE

La pro-maire demande au président du Comité Touristique de Saint-Pierre-de-Lamy d'expliquer sa demande concernant le camping du Lac Sload. En résumé, que la municipalité achète le terrain pour 1\$. La pro-maire aura une discussion sur le sujet avec les membres du conseil et fera une demande de rencontre avec l'Agent de développement économique, Madame Aurélie Jourdan.

11. CORRESPONDANCE

La correspondance est présentée aux membres du conseil.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée à l'assemblée, conformément à la loi.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la pro-maire fait la levée de l'assemblée à 20h55.

Francine Dubé, pro-maire

Josée Després, dir.gén. et greff.-trés.